



TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR

Applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Type d'hébergement et classement		Tarif mini	Tarif max	CC PAYS DE CRAON (Tarif par personne et par jour)
Palace		0,70 €	4,60 €	2,00 €
Hôtel de tourisme 5 étoiles, meublé de tourisme 5 étoiles et résidence de vacances 5 étoiles		0,70 €	3,30 €	1,50 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles, meublé de tourisme 4 étoiles et résidence de tourisme 4 étoiles		0,70 €	2,50 €	1,20 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, meublé de tourisme 3 étoiles et résidence de tourisme 3 étoiles		0,50 €	1,60 €	1,00 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, meublé de tourisme 2 étoiles et village de vacances 3 et 4 étoiles et résidence de tourisme 2 étoiles		0,30 €	1,00 €	0,80 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, meublé de tourisme 1 étoile et village de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives		0,20 €	0,80 €	0,60 €
Terrain de camping Terrain de caravanage Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement des aires de camping-cars, parcs de stationnement touristique par tranche de 24h	Classé 3 ou 4 ou 5 étoiles	0,20 €	0,60 €	0,55 €
Terrain de camping, terrain de caravanage, tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	Classé 1 ou 2 étoiles	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Hébergement non classé ou en attente de classement		1 %	5 %	5 % du prix HT de la prestation de l'hébergement avec plafond de 2 €